



Testament à l'étranger

Par **Crisi**, le **02/12/2025** à **15:10**

Bonjour je viens d' apprendre par tierce personne quej'apparaît dans un testament, est ce que je dois recevoir un courrier légal précisant que je figure sur ce testament par le notaire qui a établi ce testament? Sachant que ce notaire est en Espagne et moi en France.

En attente de votre retour je vous remercie.

Par **youris**, le **02/12/2025** à **16:56**

bonjour,

si le testament a été établi par un notaire, il s'agit d'un testament public. Vous serez prévenu lorsque le testateur sera décédé, si bien sur, vos coordonnées sont mentionnées sur ce document.

salutations